

Depuis le mois de septembre 2010, le nouveau service compostage du SIETOM à Tournay est ouvert aux habitants des 41 communes. Il vous accueille sur rendez-vous tous les mercredis pour le retrait de votre composteur (participation financière de 15 euros). Une formation est proposée afin d'acquérir les bases indispensables au démarrage du compostage.



Des résultats positifs pour 2010

Plus de 800 personnes ont acquis un composteur en 2010. Les dotations augmentent encore, près de 300 foyers ont fait l'acquisition de ce matériel depuis le début de l'année 2011.

Les composteurs en bois...



Comme prévu en 2009, le SIETOM a tenu compte des attentes des habitants, et s'est orienté vers l'achat de composteurs en bois (400 et 600 litres).

Les utilisateurs nous avaient indiqué, dans leurs réponses à une enquête de satisfaction, que la manipulation du couvercle et de la trappe du composteur en plastique était difficile. Ceux en bois, possèdent un couvercle totalement amovible et deux trappes montées sur des supports métalliques. Leurs pieds sont imputrescibles grâce à un traitement de classe 4 respectueux de l'environnement.

Sources d'informations mises à votre disposition

Nous vous proposons :

- un contact avec le service compostage au 01 64 07 37 61 (du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h)
- une consultation du site www.sietom77.com (rubrique compostage domestique)
- un suivi de la formation proposée le mercredi par le SIETOM (inscription nécessaire même si vous avez déjà le matériel ou que vous compostez en tas au fond de votre jardin).



L'automne est là... Quel est le programme ?



Je n'ai pas encore démarré...

Si vous avez assez de déchets pour remplir les 2/3 de votre composteur, vous pouvez débiter votre pratique en pensant, bien sûr, à mélanger les différentes matières (60% de matières vertes et 40% de matières brunes). Si vous n'avez pas le volume nécessaire, prévoyez de stocker des déchets avant le démarrage. En commençant à l'automne, vous pourrez utiliser votre compost comme paillis au printemps.

J'ai commencé à composter mes déchets il y a 4 mois...

Vous pouvez utiliser votre compost comme paillis pour protéger les plantations automnales et les jeunes arbustes. Il ne faut surtout pas enfouir votre compost, car à ce stade, il est trop riche en azote. Il faut le déposer à même le sol (faire une couche de 6 à 8 cm).

J'ai commencé il y a 6 mois...

Vous pouvez l'utiliser comme amendement organique. Grattez les premiers centimètres du sol et déposez votre compost, sans l'enfouir. Vous pouvez également attendre le printemps afin de l'utiliser pour vos plantations et rempotages.



Mon compost a 10 - 12 mois...

Votre compost est à son dernier stade de maturation. Il faut l'utiliser pour vos plantations et rempotages automnaux ou pour préparer votre sol en vue du printemps. Au-delà de 12 mois, comme le processus de décomposition continue, votre produit se minéralise de plus en plus et devient de la terre végétale (terre de jardin).



Ex bref

Le compostage se propage...

Composter ses déchets ne se limite pas aux habitations individuelles. En effet, quelques établissements publics ont mis en place un composteur pour leur potager ou leur jardin pédagogique. Le Collège de Gretz-Armainvilliers a adopté cette pratique dans le cadre de l'activité du club jardinage. Cet exemple, nous montre que la volonté de chacun permet d'étendre le geste du compostage au-delà de son logement.

En hiver, on observe un ralentissement de la décomposition. C'est pour cela que vos apports devront être moins nombreux durant cette période.